

GEMENG
HABSCHT

AVIS

Modification du règlement communal sur la circulation :

Stationnement à durée limitée (non payant) – Grand-Rue et rue de Septfontaines à Hobscheid

Lors de sa séance du 14 mars 2024, le Conseil Communal a, à l'unanimité des voix, voté une modification du règlement communal sur la circulation de l'ancienne commune de Hobscheid du 24 février 2006, tel qu'il a été modifié et complété par la suite.

La décision communale en question a été approuvée par la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics le 29 juillet 2024 et par le Ministre des Affaires intérieures le 1^{er} août 2024.

La modification en question a la teneur suivante :

Ajout à l'article 4/7/1 : Stationnement avec disque, l'alinéa et les points suivants :

Sur les parkings énumérés ci-après, le stationnement est interdit sur les emplacements indiqués, **jours ouvrables, lundi-samedi** de 7:00 heures à 19 :00 heures, à l'exception du stationnement limité à la durée de 30 minutes, avec obligation d'exposer le disque de stationnement conformément à l'article 167bis modifié du Code de la Route.

Cette réglementation est indiquée par le signal C,18 'stationnement interdit' complété par un panneau additionnel 7a.

LOCALITE D'EISCHEN

néant

LOCALITE DE GREISCH

néant

LOCALITE DE HOBSCHEID

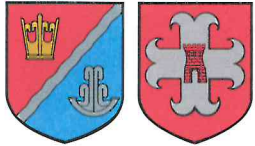
- 3) emplacements aménagés le long de la chaussée, à la hauteur du bâtiment sis 2, Grand-Rue ;
- 4) parking public situé au croisement de la rue de Septfontaines avec la Grand-Rue à Hobscheid

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu



GEMENG
HABSCHT

AVIS

LOCALITE DE ROODT

néant

LOCALITE DE SEPTFONTAINES

néant

Eischen, le **10 DEC. 2024**
Pour le Conseil Communal,

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre

Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu